



AIDE-SOIGNANT/E

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre :	Direction Autonomie, Santé et Solidarités (DASS) – Réf. 038250904001081
Date de diffusion :	04/09/2025
Nombre de poste :	1
Type d'emploi :	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement :	Permanent
Cadre d'emplois :	Des aides-soignants territoriaux – Catégorie B (Filière médico-social)
Lieu de travail :	EHPAD Belle-Vallée 346, rue de Bretagne 38190 Froges
Temps de travail :	Temps complet (37h30 hebdomadaires – congés annuels + Repos compensateur)
Environnement de travail :	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 80 places dont une Unité Psycho Gériatrique (UPG) de 22 places et 1 accueil de jour de 9 places.
Descriptif de l'emploi :	En tant qu'aide-soignant/e, vous faites parti/e d'une équipe pluri professionnelle qui contribue à la bonne prise en soins de chaque résident. Vous réalisez, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier, des soins de prévention, de confort, de maintien, et d'accompagnement de la personne. Vous veillez au bien-être et au respect de l'autonomie, et prévenez de toute évolution de santé.
Missions :	Sous la responsabilité hiérarchique de la directrice de l'EHPAD et du cadre de santé, vous serez chargé/e d'assurer : ➤ L'accueil, l'information, l'accompagnement des personnes et de leur entourage dans le cadre d'une relation d'aide, ➤ Les soins d'hygiène et de confort à la personne dans le respect de leur intimité, ➤ L'aide et l'accompagnement aux activités quotidiennes (repas, toilette...) au regard de l'autonomie de la personne, ➤ L'aide et le soutien psychologique aux résidents et à leur entourage, ➤ L'observation et le recueil de données relatives à l'état de santé de la personne, ➤ La transmission des observations par écrit et par oral pour maintenir la continuité des soins, ➤ L'aide de l'infirmier dans la réalisation des soins, ➤ L'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits, ➤ L'entretien du matériel de soins et la gestion des stocks de matériels, ➤ L'accueil et accompagnement des stagiaires en formation et/ou nouveaux agents, ➤ La réalisation d'animations à destination des résidents.
Profil demandé :	Diplôme d'état d'aide-soignant/e ; Maîtrise des protocoles d'hygiène lors des soins, des techniques et les protocoles d'entretien des locaux et du matériel, des techniques de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients ; Autonomie et travail d'équipe ; Sens de l'organisation, rigueur, discrétion, respect du secret professionnel.
Spécificités du poste :	Travail 1 week-end sur 2, Bonne condition physique (port de charges, station debout etc).
Vaccins obligatoires :	DTP, Hépatite B.
Rémunération :	Salaires minimum de 1836.19€ brut (1 ^{er} échelon) + 370 € brut prime fonction + prime week-end + prime complémentaire équivalente à 1/12 ^{ème} de la rémunération + 238.22 € brut prime SEGUR + 118 € brut prime Grand-âge.

Soit un **minimum de 2 267,42 euros net**.

Avantages :

- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.
- Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
- Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).
- Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure :

Envoyer candidature (lettre et CV) à recrutement@le-gresivaudan.fr ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.

Règle statutaire :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2° du CGFP).

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.